

# VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

## CONSULTATION PUBLIQUE 16 AVRIL 2018

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 3 avril 2018, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #756 intitulé:

*Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707  
de la manière suivante*

- **Modifier les usages des zones 109-2R, 43AV et 46AF.**
- **Modifier l'article 5.5.1.5 pour régir la superficie maximale des garages intégrés.**

### DESCRIPTION

- Permettre l'usage bi-familiale isolé et unifamiliale jumelé dans la zone 109-2R (rue Lapointe)
- Régir l'usage industriel dans les zones 43AV et 46AF (secteur Pic Construction)
- Régir la superficie des garages intégrés

### LOCALISATION

- Secteur rue Lapointe
  - Secteur boul. Martel Sud (Pic Construction)
- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce cinquième jour d'avril  
deux mille dix-huit.**

  
Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 5 avril 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5<sup>ème</sup> jour d'avril 2018.

